

PROJET MISTRAL

Développement de la production d'acier décarboné sur le site Marcegaglia Fos-sur-Mer



9
FICHES

■ Le tableau de synthèse
des impacts actuels
et avec projet

La consommation d'eau à l'échelle du site (voir fiche 2).

Provenance de l'eau	Usages	Volume moyen consommé 2021-2023	En 2028 avec le projet Mistral
Eau potable	Besoins sanitaires du personnel	70 000 m ³ / an	100 000 m ³ /an
Eau de mer	Le refroidissement des installations	15 000 000 m ³ /an	Études en cours
Eau brute issue du réseau industriel	Le procédé industriel	600 000 m ³ /an	Entre 2,5 et 3,5 millions de m ³ /an

Les émissions de polluants à l'échelle du site en tonnes (voir fiche 3).

Typologie	Année 2008	Année 2023 pour la production d'environ 134 000 t d'aciers spéciaux (mesures réelles)	Avec la réalisation du projet Mistral pour la production de 2,15 millions de tonnes d'acier standards et spéciaux bas-carbone
Poussières	≈ 160	≈ 22	Entre 150 et 200
dont métaux	≈ 12	≈ 3	Entre 20 et 30
NO ₂ (dioxyde d'azote)	≈ 50	≈ 33	Entre 200 et 250
CO ₂ (émissions directes de tout le site : aciérie, laminiers, parachèvement et chaudière)	≈ 80 000	≈ 34 300	Entre 550 000 et 580 000

Zoom sur les émissions de poussières par l'aciérie (voir fiche 3).

	2008	2023	En 2028 avec le projet Mistral
Tonnage d'acier produit à l'aciérie	293 000	134 000	1 800 000 ¹
Ratio poussière (g) / acier (t)	≈ 500	≈ 150	≈ 100
Quantité de poussières émises à l'aciérie (t)	≈ 160	≈ 22	≈ 180

1. À noter que ce tableau se base sur une production de 1,8 millions de tonnes produite par l'aciérie du site. La partie restante d'acier pour atteindre une production de plus de 2 millions d'aciers standards et spéciaux devrait provenir d'une autre aciérie électrique du groupe.

L'évolution flux de transport (voir le dossier du maître d'ouvrage, Partie 4 – Les retombées et les impacts pressentis – Les enjeux d'aménagement du territoire).

Mode transport	Provenance	Volumétrie du trafic aujourd'hui	En 2028 avec le projet Mistral
Camions	Régionale et nationale (fournisseurs de ferraille et clients pour les aciers spéciaux)	80 camions/jour	110 camions/jour
Véhicules hors camions	Locale (employés et sous-traitants)	250 véhicules/jour	500 véhicules/jour
Trains fret	Locale (desserte entre l'usine et la darse)	0	20 trains/jour dont 10 trains de ferrailles et 10 trains de bobines
Bateau de 40 000 t	Internationale (fournisseurs de ferraille et clients pour les aciers standards)	0	1 bateau/semaine

La production de co-produits (voir fiche n.4).

Types de déchets/co-produits	2023 Quantité de déchets /co-produits pour la production d'environ 134 000 t d'aciers spéciaux	En 2028 avec le projet Mistral Quantité de déchets/co-produits pour la production totale d'environ 2 150 000 t d'aciers spéciaux et standards
Laitiers	≈ 15 000 t	≈ 200 000 t
Meulures	≈ 26 t	≈ 30 t
Battitures	≈ 10 000 t	≈ 34 000 t
Réfractaires	≈ 1 800 t	≈ 14 000 t

L'emploi (voir le dossier du maître d'ouvrage, Partie 4 – Les retombées et les impacts pressentis – Les retombées économiques)

Type d'emploi	2024	En 2028 avec le projet Mistral
Directs	320	700
Indirects (hors intérim)	150	300
Total	470	1 000

La biodiversité (voir fiche 5 – Les enjeux de protection de la zone humide).

Des inventaires faunistiques et floristiques sont en cours pour quatre saisons sur l'ensemble des zones concernées par le projet. Il est à ce stade trop tôt pour en apprécier les résultats. L'identification d'une zone humide à enjeu modéré a amené Marcegaglia à étudier une alternative d'évitement pour l'implantation de ses casiers de stockage de déchets non dangereux. Cette mesure d'évitement permet par ailleurs de maintenir un couloir de biodiversité avec une zone préservée sur le terrain voisin du projet Neocarb porté par Elyse Energy.

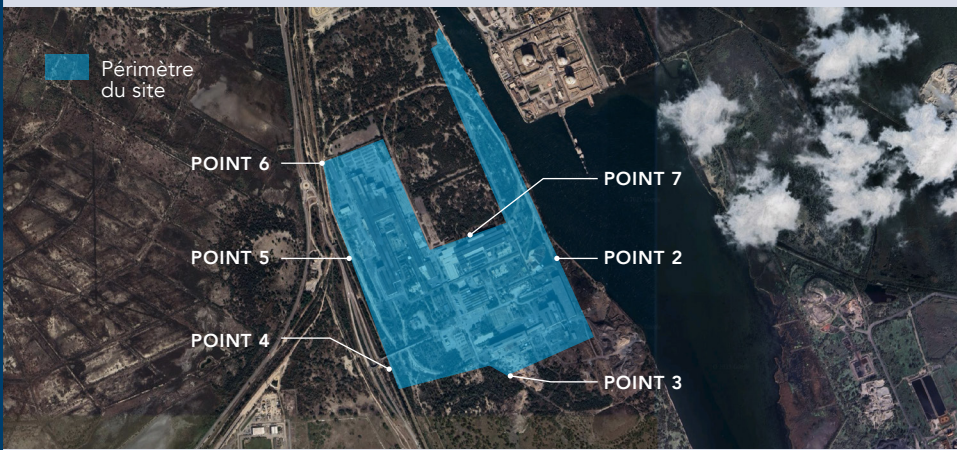
La phase chantier

Il est encore trop tôt, à ce stade du projet, pour qualifier précisément les impacts de la phase de travaux liées à la réalisation du projet. Ils induiront la création d'emplois et une augmentation du trafic de camions. Certaines phases de chantier pourraient impliquer environ 500 personnes maximum.

Marcegaglia souhaite mettre en œuvre des démarches incitatives pour maximiser les retombées économiques de cette phase de travaux pour le territoire, notamment en favorisant l'emploi local.

Un travail de coordination associant le Grand Port Maritime de Marseille, les services de l'Etat, la Région et les porteurs de projet du territoire est prévu pour lisser au mieux les flux de transport et organiser au mieux l'accueil des travailleurs et la logistique globale.

Le récapitulatif des études prévues

Milieu souterrain	→ Étude sur l'impact des réfractaires sur sol et nappe (2023) → Étude en cours sur l'impact des laitiers actuels sur sol et nappe → Investigations sol et nappe, prévues dans le cadre du rapport de base
Gestion des effluents	→ Étude pour la gestion des eaux pluviales et de process
Faune-Flore	→ Diagnostic 4 saisons lancé en septembre 2024.
Gaz à effet de serre	→ Une évaluation des émissions de gaz à effets de serre du site avec projet sera réalisée selon le « <i>Guide méthodologique pour la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre dans les études d'impact</i> » publié en 2022 par le Ministère de la Transition écologique.
Bruit	→ État initial sonore au niveau des nouvelles limites ICPE. La localisation des points de mesure de bruit retenus est la suivante :  → Pas de modélisation du projet prévue, en l'absence d'enjeu dans l'environnement
Trafic	→ Pas d'étude spécifique prévue : l'étude de trafic est réalisée par le Grand Port Maritime de Marseille à l'échelle du Môle
Air et santé	→ L'IEM (l'interprétation de l'état des milieux) sera réalisée sur la base des données actuelles de suivi de l'environnement (suivi sol, végétaux, retombées atmosphériques). • Mesures des retombées au sol (prélèvements de sol de surface en 2020, 2021, 2022) • Biosurveillance dans les végétaux (prélèvements de ray-grass en 2020, 2021, 2022) • Mesures de retombées atmosphériques (jauges pour mesurer les retombées de poussières 2022 et 2023) : la stratégie d'échantillonnage, a été établie par la DREAL et a donné lieu à l'AP n°2021-88-PC • Suivi de l'impact des rejets aqueux du site dans le milieu marin → L'évaluation quantitative des risques sanitaires liées aux émissions de l'usine a été mise à jour en octobre 2021. Ce document a été partagé à la DREAL. Il sera mis à jour et intégré au dossier de demande d'autorisations environnementales.

Ces études seront finalisées d'ici fin 2025/début 2026.